

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 20 Novembre 2001

Décret n° 2001-550 /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
portant intégration, nomination, titularisation à titre
exceptionnel et versement de mademoiselle
SILAHO (Marie Thérèse) dans les cadres des
services sociaux (enseignement)

(régularisation)

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général
de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-272 du 02 septembre 1967, modifiant les articles 22 et 57
du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de
l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991, fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets
financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement,
d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de
l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989,
portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'intéressée ;

DECRETE :

Article 1 : Mademoiselle **SILAHO (Marie Thérèse)**, née le 02 août 1961 à Brazzaville, titulaire du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement technique, option : sciences et techniques sociales, obtenu à l'université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommée au grade de professeur d'enseignement technique adjoint des lycées techniques stagiaire, indice 650, pour compter du 26 février 1991, titularisée exceptionnellement au 1^{er} échelon, indice 710, ACC = néant pour compter du 26 février 1992 et mise à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, chargé du redéploiement de la jeunesse, de l'instruction civique et des sports.

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : L'intéressée est versée dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, indice 780 ACC = néant, pour compter du 26 février 1992, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

Article 4 : Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement ne produit aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 20 Novembre 2001

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Jeanne DAMBENZET

Le ministre de l'économie, des finances et du
budget,

Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
METPRJCS	2
DPAA	1
INTERESSEE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/2

Le ministre de l'enseignement technique et
professionnel, chargé du redéploiement de la
jeunesse, de l'instruction civique et des sports,

André OKOMBESSELISS